Entités privées (entreprises, associations, GIP, EPIC …)

Position

- Fonctionnaire d'État ou militaire détaché sur **ENCPP** « Emploi ne conduisant pas à pension » : détachement sur contrat

Modalités de calcul

- Assiette (traitement indiciaire brut) = indice majoré de **l'emploi d'origine** x valeur point d'indice fonction publique

Taux de cotisation

- Contribution employeur : 74,28 %
- Retenue salariale : 11,10 %
- Contribution ATI : régime d'invalidité de l'organisme d'accueil (sauf militaires couverts par le régime des PMI)

Modalités de versement

- Virement bancaire auprès du service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel des Finances (CBCM Finances)
- Bordereau à adresser et RIB à demander à : dcm947.pension@finances.gouv.fr